

# SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)

S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €

Siret : 518 702 998 00023 – RCS Romans – FR 865 187 029 98

**Société DEBIONNE**

5740 Route des Cordeliers

26380 PEYRINS

Montrigaud Le 12/05/2016

A l'attention de Mr DEBIONNE

Objet : Fourniture et raccordement compresseur 11 KW ( hors installation ) avec mise en service par SFACS pour accès à la garantie ASSURE COMPAIR

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre demande, et avons le plaisir de vous proposer nos meilleures conditions de prix, délai, financement éventuel, pour la fourniture du matériel déterminé, suivant votre cahier des charges, ci-après :

# SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)

S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €

Siret : 518 702 998 00023 – RCS Romans – FR.865 187 02998

## I – COMPRESSEUR A VIS COMPAIR à vitesse fixe, nouvelle génération, réf. L11

Modèle	<b>L11</b>
Hz	<b>50</b>
Série	<b>Série L</b>
Description	<b>Compresseurs à vis lubrifiés (Série L)</b>
Gaz comprimé	<b>Air</b>
Production d'air libre à la pression nominale (m3/min)	<b>1.82 à 1.32</b>
Pression d'utilisation minimum (Bar g)	<b>5</b>
Pression d'utilisation nominale ou max. (Bar g)	<b>7.5 à 13</b>
Puissance moteur (kW)	<b>11</b>
Niveau de bruit (DB)	<b>70</b>
Longueur (millimètres)	<b>667</b>
Largeur (millimètre)	<b>630</b>
Taille (millimètres)	<b>1050</b>
Comprimé de sorties d'air (pouces)	<b>EN 10226-1 Rp 3/4 (DIN 2999-Rp 3/4)</b>
Poids (kilogramme)	<b>219</b>
Vitesse (T/MN)	<b>3000</b>
Capacité d'huile (l)	<b>5</b>
Système de refroidissement	<b>Refroidi par air</b>
Alimentation d'énergie	<b>400V (50Hz) 3 phase</b>



À la pression d'utilisation nominale: **10 Bar g**,  
Production d'air libre = **1.61 m3/min**  
Vitesse (rpm): **3000**



Accessibilité à la Garantie 44000 H sur Compresseur dans son intégralité si maintenance / SFACS (Centre de compétence Compair Agréé) - pièces -hors main d'œuvre après les 2 premières années – suivant programme et accord constructeur.

## II- LOT PRESTATIONS DE SERVICE, COMPRENANT :

- HORS** Raccordement en air de l'installation
- Mise en air, mise en route, mise au point de l'installation
- Main d'œuvre
- Déplacements

## III - GENERALITES

- Si LOA possibilité de garantie bris de machine durant la durée du financement
- Garantie 44 000 H ou 6 ans pièces sur Compresseur à vis, sous condition de maintenance par la société SFACS (Centre de compétence Compair Agréé) suivant programme de garantie ASSURE

Siège social : 3085 route de Montfalcon quartier Les Meuilles 26350 MONTRIGAUD

Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr) ou PAR MAIL: [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

# SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)

S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €

Siret : 518 702 998 00023 – RCS Romans – FR 865 187 029 98

Compair . La main d'œuvre reste à la charge du client après la première année. Exclusion de la garantie ASSURE : les consommables et flexibles .

(La garantie standard étant de 1 an sur le compresseur, avec 2 ans sur le boc vis - suivant programme et accord constructeur- si les pièces de consommation sont bien d'origine Compair .

- ✚ SAV et pièces détachées assurés par notre équipe de techniciens, dans les meilleurs délais.
- ✚ Prêt GRATUIT, possible, d'un compresseur si besoin dans la limite des stocks en cas de panne sous réserve de réparation effectuée par SFACS .

. **Révision de prix** : Nous nous réservons le droit de revoir les prix indiqués plus haut, dans le cas de l'application d'un cahier des charges aux conditions administratives techniques ou commerciales autres que celles stipulées dans le présent devis.

. **Réserve de propriété** : En vertu de la loi 80335 du 12/05/80, les matériels livrés demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du montant total des factures correspondantes, même si ceux-ci ont fait l'objet de transformation, d'intégration ou de reventes. Cette clause n'ayant pas été explicitement rejetée, sera considérée acceptée par l'acquéreur.

. **Devis** estimatif et servant de cahier des charges, compte tenu des éléments en notre possession et à affiner ensemble.

. D'une manière générale, n'est pas compris tout ce qui n'est pas explicitement décrit dans notre offre (notamment étanchéités toiture, mise aux normes éventuelle, tranchées...)

## IV – DECOMPOSITION DU PRIX

Ref	Désignation	Qté
COM L11-IPM4	compresseur 11 KW à vitesse fixe 7,5 Bars	1
COM 01	Frais de port	1
EDR25	Forfait Chantier	1

Total HT € : 5 690,00 EUR

TVA20 % : 1 138,00 EUR

**TOTAL TTC € : 6 828,00 EUR**

*Au lieu de 8 200 € NET HT hors promotions COMPAIR valable jusqu'au 29 Juin 2016 & un Ipad mini 4 Apple offert !*

## VII. CONDITIONS DE PAIEMENT

- TVA : Taux en vigueur : 20.00%

Siège social : 3085 route de Montfalcon quartier Les Meuilles 26350 MONTRIGAUD

Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 **SITE WEB:** [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr) ou **PAR MAIL:** [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

# SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)

S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €

Siret : 518 702 998 00023 – RCS Romans – FR 865 187 029 98

- Règlement 30% à la commande
  - Solde fin de chantier
  - Ou 3 fois sans frais

## Possibilité de financement (sous réserve d'acceptation de notre partenaire) LOCAM :

- LOA (VR de 2%) - Avec assurance bris machine vous permettant de bénéficier du bris machine durant la totalité de votre période de financement.
  - 24 Mensualités à 262.25 € HT
  - 36 Mensualités à 185.78 € HT

Espérant répondre à vos attentes, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez en nous consultant.

Courtoisement.

Le service commercial

Suivi de ce dossier : M. Alain BALAZARD 06 75 44 57 61



## L07-L11

### Fiche Technique

refroidi par Air 50 Hz

TISL L07-11/10/CE

Hebel / V2

01.11.2015

Performance Data		Pression de travail	bar g	L07			L11		
				7.5	10	13	7.5	10	13
Pression de travail, min		bar g	5.0						
Température ambiante, min/max		°C	1 to 45						
Pression de travail	Débit*	m <sup>3</sup> /min	1.30	1.06	0.85	1.87	1.61	1.32	
	Puissance totale* @ pression maxi	kW	9.48	9.35	9.31	13.76	13.87	13.17	
5 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min	1.36	1.14	0.97	1.94	1.71	1.45	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW	8.20	6.75	5.75	12.00	10.40	8.35	
6 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min	1.35	1.14	0.96	1.92	1.69	1.43	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW	8.75	7.25	6.18	12.68	11.09	8.94	
7 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min	1.32	1.15	0.94	1.88	1.67	1.42	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW	9.26	7.76	6.62	13.42	11.79	9.71	
7.5 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min	1.30	1.15	0.94	1.87	1.66	1.41	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW	9.48	8.00	6.83	13.76	12.12	9.83	
8 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min		1.13	0.93		1.65	1.41	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW		8.24	7.06		12.44	10.13	
9 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min		1.09	0.92		1.64	1.40	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW		8.76	7.53		13.12	10.77	
10 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min		1.06	0.91		1.61	1.39	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW		9.35	8.01		13.87	11.40	
11 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min			0.89			1.37	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW			8.41			11.99	
12 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min			0.87			1.34	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW			8.86			12.58	
13 bar	Débit*	m <sup>3</sup> /min			0.85			1.32	
	Puissance aux bornes (PS)*	KW			9.31			13.17	
Puissance aux bornes, à vide (sans ventilateur de refroidissement)		kW	2.5	2.2	2.1	4.1	3.3	2.7	
Vitesse de rotation, rotor mâle		rpm	4657	3881	3317	6646	5795	4839	
Hausse, température au refoulement au-dessus de la température ambiante		°C	13	12	13	14	14	14	
Niveau sonore en champs libre**		dB(A)	70			70			
<b>Données électriques</b>									
Puissance nominale, moteur		kW	7.5			11			
Intensité, pleine charge à bei 220V / 400V		Amp	31 / 17			47 / 24			
Intensité de démarrage IP55 (400V)			Approx. 2,5 fois la puissance nominale						
Protection, rendement moteur		IP	IP55 (IE-3) - IEC 60034-2-1						
Vitesse de rotation, moteur principal		rpm	3000						
Puissance, moteur de refroidissement		kW	not applicable						
Section, câble électrique d'alimentation à 220V / 400V		mm <sup>2</sup>	4G 6 / 4G 2,5			4G 10 / 4G 6			
Fusibles à 220V / 400V, retardée		Amp	35 / 20			50 / 35			
<b>Refroidissement</b>									
Débit, ventilateur		m <sup>3</sup> /min	25			32			
Chaleur évacuée (max. % de la puissance aux bornes)		%	95						
Dimension, entrée d'air de refroidissement		mm	Ø 320						
Dimensions, sortie d'air de refroidissement		mm	355 x 534						
Hausse de la température d'air de refroidissement au-dessus de la température ambiante		°C	18			20			
Chute de pression admis dans tuyauterie d'évacuation d'air de refroidissement à 35°C / 45°C		Pa	110 / 90			130 / 70			
<b>Poids, encombrement</b>									
Vidange d'huile		litres	5						
Approx. Consommation d'huile		mg/m <sup>3</sup>	<3						
Connexion, tuyauterie refoulement			EN 10226- Rp 3/4" (DIN 2999-Rp 3/4")						
Poids		kg	215			225			
Dimensions		mm	667 x 630 x 1050						

\* mesuré selon ISO1217 4rd Edition Annex C et aux conditions suivants:

Pression d'aspiration: 1 bar a / 14.5 psia

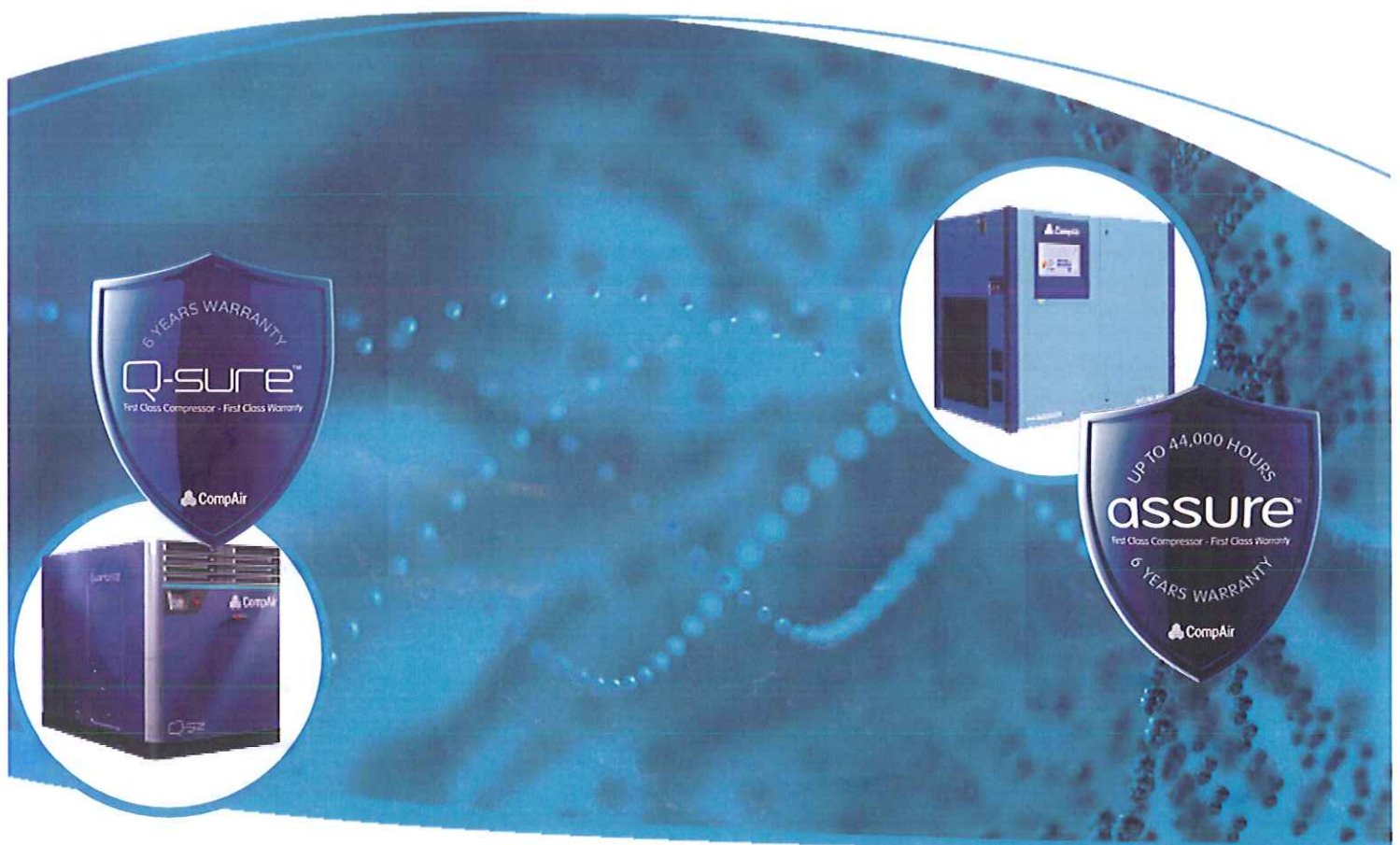
Température d'aspiration: 20°C / 68°F

Humidité relative: 0% (sec)

\*\* Mesuré en air libre selon ISO 2151, tolérance ± 3dB(A).

Nous réservons le droit de changer les spécifications sans avis préalable

# Déclaration de garantie et modalités



## Déclaration de garantie standard Modalités de l'extension de garantie Assure

CompAir Drucklufttechnik Zweigniederlassung der Gardner Denver Deutschland GmbH

## 1.2 Livraison et mise en service

### 1.2.1 Inspection après livraison

CompAir met tout en œuvre pour livrer des machines exemptes de tout dommage. Toutefois, il est nécessaire de procéder à une inspection complète de la machine lors de sa réception. Si un produit expédié est endommagé pendant le transport, le client/distributeur doit signaler dans les meilleurs délais (et au plus tard 2 jours après la réception) l'étendue des dommages au service d'expédition/de livraison de la division ou du site concernés.

Si CompAir a organisé le transport, elle doit demander le dédommagement directement auprès du transporteur. Dans le cas contraire, il appartient au destinataire de la machine de déposer une réclamation auprès du transporteur.

Dans le cas de dommages causés pendant le transport par un transporteur CompAir, il convient de prendre les mesures suivantes, afin que CompAir puisse déposer une réclamation auprès du transporteur. Prévenir immédiatement le conducteur du transporteur et consigner les dommages constatés sur le bordereau de livraison. Prévenir ensuite le responsable de la commande du site CompAir concerné, qui aura besoin des informations suivantes :

- Date de réception
- Date de découverte des dommages
- Description des dommages (si possible avec photographies à l'appui)
- Référence de la commande
- Copie du bordereau de livraison

### 1.2.2 Installation et mise en service

- Toute installation de compresseur doit être exécutée et/ou contrôlée par du « personnel qualifié » avant la mise en service. Tout problème doit être immédiatement signalé à la division/au site CompAir concerné et au client. Lorsque l'installation et la mise en service ont été exécutées par l'utilisateur final et sont ensuite jugées incorrectes ou considérées comme des facteurs ayant contribué à la défaillance, la garantie est nulle et non avenue.
- La machine ne doit en aucun cas être mise en service s'il subsiste le moindre doute quant à son installation.
- Compresseurs sans huile à injection d'eau : il est de la responsabilité du propriétaire de tester la qualité de l'eau d'alimentation et de l'eau interne avant la mise en service, puis à intervalles réguliers. Le compresseur ne peut être couvert par la garantie Assure sans un rapport d'analyse de l'eau soumis et approuvé. Reportez-vous au manuel d'utilisation. Les valeurs doivent être téléchargées dans le système d'inscription de la garantie en ligne.
- Lorsque la mise en service est terminée, un membre habilité de l'équipe du client doit être informé des contrôles d'entretien corrects à effectuer et du fonctionnement de la machine.
- Les formulaires de mise en service doivent être téléchargés dans le système d'inscription de la garantie en ligne de CompAir. Tout formulaire de mise en service manquant ou incomplet invalide votre garantie.
- Le client est encouragé à conclure un contrat d'entretien avec le distributeur CompAir ou l'agence commerciale CompAir.

## 1.3 Type de machine et modalités de garantie

### 1.3.1 Tous les produits CompAir, machines complètes

Modèle/Gamme	Durée de couverture de la garantie standard	Extension de garantie disponible
À vis industriel série L 2-5,5 Kw	24 mois *	Non
À vis industriel série L (7,5 Kw – 250 Kw)	12 mois *	Oui
Sans huile à injection d'eau D-H, D-HRS	12 mois *	Oui
Sans huile Dryclon	12 mois *	Oui
Quantima	24 mois *	Non
Compresseurs à piston	12 mois *	Non
Compresseurs portables	24 mois §	Non
Sécheurs CompAir	24 mois *	Oui
Élément de compression à vis lubrifié	24 mois *	Non
Élément de compression à vis sans huile	12 mois *	Non
Éléments de compression de rechange	24 mois	Non
Moteurs électriques	24 mois *	Non
Pièces de rechange	12 mois	Non

\* - La machine complète dispose d'une période de garantie telle que définie ci-dessus à compter de la date de mise en service ou de 6 mois supplémentaires à compter de la date d'expédition au départ de CompAir, selon le cas qui se présente le premier.

§ - 24 mois ou 2000 heures de service, premier terme échu.

CompAir recommande d'utiliser exclusivement des pièces d'origine ou des pièces approuvées CompAir et de faire appel à un technicien agréé et qualifié CompAir pour l'entretien.

## 2 Modalités de l'extension de garantie Assure

sauf mention spécifique à la section 2, toutes les modalités de garantie standard s'appliquent.

- Assure est une offre d'extension de garantie, accompagnée d'un contrat d'entretien entre le propriétaire du compresseur et le prestataire de services agréé CompAir.
- Assure est proposé gratuitement aux propriétaires de compresseurs, le programme étant cofinancé par CompAir et le prestataire de services agréé CompAir tout au long de la période de couverture.
- Assure n'est pas disponible pour tous les modèles proposés par CompAir ; reportez-vous à la section 2.1.1 pour plus de détails.
- Assure est proposé sur une base territoriale délimitée par CompAir.
- Assure permet également la re-garantie de compresseurs non couverts par Assure lors de leur vente initiale.



### 2.1 Garantie Assure

#### 2.1.1 Modèles/gammes éligibles

Voici les modèles et/ou les gammes éligibles pour l'extension de garantie Assure :

Modèle/Gamme	Durée de la couverture	Re-garantie possible
À vis industriel série L (7,5 Kw – 250 Kw uniquement)	6 ans*	Oui
Sans huile à injection d'eau D-H, D-HRS	6 ans*	Non
Sans huile Dryclon	6 ans*	Non
Sécheurs CompAir	6 ans*	Non

\* - 44 000 heures de service ou 6 ans (72 mois) à compter de la mise en service ou 78 mois à compter de l'expédition départ usine (selon le cas qui se présente le premier)

#### 2.1.2 MODALITÉS ASSURE

- ASSURE fournit une couverture de 44 000 heures ou de 6 ans à compter de la mise en service, ou de 78 mois à compter de l'expédition départ usine, premier terme échu.
- Le compresseur doit être installé et mis en service par un prestataire de services agréé CompAir.
- Afin de valider la garantie ASSURE, le propriétaire du compresseur doit demander au prestataire de services agréé CompAir d'inscrire le compresseur dans les 90 jours à compter de la mise en service ; si le distributeur n'est pas impliqué dans cette procédure, le compresseur doit être inscrit par le biais de l'agence commerciale CompAir.
- Le propriétaire du compresseur doit permettre au prestataire de services agréé CompAir d'exécuter le plan d'entretien, conformément au programme spécifié dans le manuel d'utilisation.
- Pendant la période de couverture ASSURE, l'entretien doit être exclusivement réalisé par des prestataires de services agréés CompAir.
- Il convient de toujours utiliser des pièces CompAir et des lubrifiants Fluid Force d'origine et de respecter les intervalles d'entretien recommandés dans les manuels d'utilisation des compresseurs respectifs.
- Il est de la responsabilité du prestataire de services agréé CompAir de s'assurer que tous les services et pièces mis en œuvre sont enregistrés à l'aide du code QF sous peine d'invalider la garantie.
- Le propriétaire du compresseur a la responsabilité de tous les contrôles quotidiens et hebdomadaires détaillés dans le manuel d'utilisation.
- Tout manquement au plan d'entretien par un prestataire de services agréé CompAir invalide la garantie, qui bascule alors sur la durée résiduelle (le cas échéant) de la garantie standard associée à ce compresseur.

La garantie Assure couvre exclusivement les pièces suivantes (y compris la main-d'œuvre et les déplacements pour remplacer/réparer ces pièces).

- **Élément de compression** (toutes les pièces contenues dans l'unité) : à l'exclusion de la vanne thermostatique d'huile, des joints d'arbre, des filtres à huile visser et des filtres de séparateur fin à visser le cas échéant
- **Réducteurs** : le cas échéant
- **Moteurs** : à l'exclusion des courroies d'entraînement, des poulies, du système de graissage automatique, des accouplements d'entraînement et des caoutchoucs associés le cas échéant
- **Réservoirs de séparateur** : à l'exclusion des flexibles associés et des accouplements Victaulic et Flexmaster associés
- **Refroidisseurs d'air et d'huile** : à l'exclusion des flexibles associés et des accouplements Victaulic et Flexmaster associés
- **Démarrateur étoile/triangle (vitesse fixe)**
- **Régulateurs de vitesse complets (unités RS)**
- **Ventilateur**
- **Contrôleurs Delcos/SureScan** : à l'exclusion des capteurs de pression et de température, des contacteurs et des électrovannes.



## 2.2 Re-garantie Assure

- Assure permet aux prestataires de services agréés CompAir de re-garantir un compresseur éligible non initialement inscrit au programme Assure.
- La re-garantie n'est disponible que pour les compresseurs à vis lubrifiés à l'huile.
- Re-garantie Assure : À condition que les ans de service ne dépassent pas de plus 12 mois après échéance de la garantie standard.
- Le prestataire de services agréé CompAir, après un contrôle complet de bon fonctionnement et la remise en service du compresseur, peut inscrire ce dernier au programme Assure pour une durée maximale de 44 000 heures de services ou de 6 ans après la mise en service ou de 78 mois après l'expédition départ usine (premier terme échu), dans la mesure où le produit est éligible.
- Si plus de 2000 heures de service se sont écoulées depuis le dernier entretien, un entretien mineur et une vidange d'huile doivent être réalisés à l'aide du kit d'entretien mineur et des pièces et lubrifiants Fluid Force CompAir d'origine. Ces dépenses sont à la charge du client.
- Un contrôle du bon fonctionnement dûment exécuté s'entend comme la réalisation d'une inspection documentée ainsi que la réalisation de tous les travaux de réparation identifiés lors du contrôle du bon fonctionnement.

### Période d'exclusion de la re-garantie

- Aucune réclamation ne peut être acceptée pour toute défaillance survenue avant ou pendant la période de 90 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la re-garantie !
- Toutes les autres exclusions Assure s'appliquent.

## 2.3 Obligations du client

Bien que la garantie Assure soit gratuite pour le propriétaire du compresseur, ce dernier doit remplir certaines conditions pour maintenir son compresseur dans le programme Assure.

- Pour commencer, le client doit confier la mise en service de son nouveau compresseur à un prestataire de services agréé CompAir et faire approuver l'installation par un technicien de ce dernier.
- Dans le cas d'une re-garantie, le propriétaire du compresseur doit autoriser l'exécution d'un contrôle du bon fonctionnement sur le ou les compresseurs concernés et procéder à tous les travaux de réparation, généralement à ses frais.
- Dans les deux situations décrites ci-dessus, il est recommandé au propriétaire du compresseur de conclure un contrat d'entretien ou un accord Assure Service, qui couvre la période de la garantie Assure. Le propriétaire du compresseur doit s'assurer que la fiche de mise en service indique clairement son souhait d'inscrire le ou les compresseurs concernés au programme Assure. Il doit également savoir que cela implique qu'il est d'accord pour qu'un audit de l'installation/l'exploitation soit réalisé si CompAir le juge nécessaire.
- Le propriétaire du compresseur doit autoriser le prestataire de services agréé à exécuter le contrat d'entretien Quantima Q-Sure conformément au programme d'entretien spécifié par CompAir dans le carnet de garantie et d'entretien. Seule CompAir est habilitée à assurer l'entretien.
- Des pièces CompAir d'origine doivent être utilisées pour toutes les réparations.
- Des kits CompAir d'origine doivent être utilisés pour toutes les opérations d'entretien.
- Des lubrifiants CompAir d'origine ou de qualité alimentaire doivent être utilisés pendant la période de garantie Assure.
- Le propriétaire du compresseur a la responsabilité de tous les contrôles quotidiens indiqués dans le manuel d'utilisation/le plan d'entretien.
- Le propriétaire du compresseur a la responsabilité de s'assurer que les conditions d'installation en vigueur sur le site sont maintenues au niveau existant lorsque la fiche de mise en service a été renseignée.
- Si le propriétaire du compresseur ne parvient pas à faire exécuter et valider le programme d'entretien, l'inscription au programme Assure est invalidée. Le compresseur bascule alors sur la couverture de la garantie standard à condition que les périodes indiquées à la section 1.3 n'aient pas expiré.
- Le non-respect de l'une quelconque des conditions de la présente section invalide de fait la couverture Assure pour le ou les compresseurs concernés.
- Si le propriétaire d'un compresseur contrevient à une condition quelconque et se voit retirer la garantie Assure, aucune nouvelle inscription n'est possible.
- Compresseurs sans huile à injection d'eau : il est de la responsabilité du propriétaire de tester la qualité de l'eau d'alimentation et de l'eau interne avant la mise en service, puis à intervalles réguliers. Le compresseur ne peut être couvert par la garantie Assure sans un rapport d'analyse de l'eau soumis et approuvé. Les niveaux de qualité de l'eau doivent être maintenus tout au long de la durée de vie du compresseur.
- Reportez-vous au manuel d'utilisation.

## 2.4 Obligations du prestataire de services agréé CompAir

- Le vendeur qui effectue la demande d'inscription d'un compresseur au programme de garantie Assure doit être un prestataire de services agréé CompAir.
- Dans le cas de la vente d'un compresseur neuf, ce dernier doit être mis en service conformément aux instructions définies à l'annexe une, et un formulaire d'inscription et de mise en service intégralement renseigné doit être saisi dans le système de garantie CompAir dans les 90 jours suivant la mise en service.
- Dans le cas d'une re-garantie, le prestataire de services agréé doit envoyer ou télétransmettre un formulaire de mise en service intégralement renseigné et envoyer ou télétransmettre un bilan de santé concluant au service Garantie de CompAir. Ces documents doivent être fournis dans le mois suivant l'exécution du contrôle du bon fonctionnement.
- Le non-respect de l'une quelconque des conditions ci-dessus entraîne l'inéligibilité du compresseur pour le programme Assure et sa couverture dans le seul cadre de la garantie standard, sous réserve qu'elle soit toujours en vigueur conformément à la section 1.3.
- Le prestataire de services agréé est chargé de tenir à jour toutes les données d'entretiens à l'aide des codes QR. Ces informations, ainsi que les copies du certificat d'inscription au programme Assure, de la fiche de mise en service, des contrats d'entretien et de tout contrôle du bon fonctionnement, peuvent être auditées sur demande par CompAir.
- Le certificat d'inscription au programme Assure du propriétaire du compresseur, ainsi que le carnet de garantie et d'entretien dans le cas d'une reprise, sont envoyés au prestataire de services agréé. Il incombe à ce prestataire de s'assurer que ces documents sont remis au propriétaire du compresseur.
- Le compresseur doit être entretenu conformément au plan d'entretien spécifié dans le carnet de garantie et d'entretien et à tous les points supplémentaires convenus entre le prestataire de services agréé et le propriétaire du compresseur.
- Tous les entretiens effectués sur les compresseurs doivent être enregistrés dans le système de garantie CompAir via Internet, à l'aide des codes QR présents sur les compresseurs et les kits d'entretien.
- Tout manquement à l'utilisation des codes QR, à l'entretien du compresseur avec des pièces et des lubrifiants d'origine et conformément aux plans d'entretien fournis invalide la garantie.

## Calendrier d'entretien des compresseurs à vis lubrifiées (série L,LRS,LVS, LF) de CompAir

	Hebdomadaire	2000 H	4000 H	8000 H	12000 H	24000 H	36000 H
Action Requise							
purger les condensats du réservoir séparateur	*						
vérifier l'affichage du Delcos pour des maintenances ou pour défauts/alarmes déjà réarmées	*						
vérifier/nettoyer les préfiltres de caisson	*						
vérifier/nettoyer les préfiltres du convertisseur de fréquence	*						
vérifier le niveau d'huile	*	*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à air		*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à huile		*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions et le câblage		*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions du système de contrôle		*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement de la soupape de sécurité		*	*	*	*	*	*
vérifier la perte de charge du séparateur		*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers de l'élément de compression		*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers moteur		*	*	*	*	*	*
nettoyer extérieurement le réfrigérant final et refroidisseur d'huile		*	*	*	*	*	*
vérifier l'élément filtrant de la crépine d'eau		*	*	*	*	*	*
vérifier le système de contrôle		*	*	*	*	*	*
vérifier le système de mise à vide		*	*	*	*	*	*
vérifier le clapet de pression mini		*	*	*	*	*	*
vérifier le système de reprise d'huile		*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement et le réglage de la thermistance		*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre de l'armoire électrique*			*	*	*	*	*
remplacer le pré-filtre sécheur*			*	*	*	*	*
remplacer l'huile			*	*	*	*	*
remplacer l'élément séparateur			*	*	*	*	*
remplacer la cartouche du graisseur automatique*			*	*	*	*	*
nettoyer si besoin le faisceau réfrigérant final et refroidisseur d'huile			*	*	*	*	*
vérifier les contacts des contacteurs de puissance			*	*	*	*	*
vérifier les courroies*			*	*	*	*	*
faire la maintenance du sécheur*			*	*	*	*	*
faire la maintenance de la vanne du purge de condensats du sécheur*			*	*	*	*	*
graisser les paliers moteur*			*	*	*	*	*
remplacer le filtre du convertisseur de fréquence ( modèles L-RS uniquement)			*	*	*	*	*
faire la maintenance du clapet de pression mini				*	*	*	*
faire la maintenance du régulateur d'aspiration				*	*	*	*
remplacer le tube de reprise d'huile				*	*	*	*
remplacer les filtre de caisson*				*	*	*	*
remplacer les électrovannes de contrôle					*	*	*
remplacer les capteurs de pression					*	*	*
remplacer les courroies*					*	*	*
remplacer les plots d'accouplement*					*	*	*
remplacer les flexibles					*	*	*
remplacer les roulements du moteur						*	*
remplacer la sonde de température d'huile						*	*
remplacer l'élément du bypass d'huile						*	*
remplacer les plots élastiques du moteur						*	*
remplacer les joints d'arbre- seulement sur les LVS						*	*
remplacer l'élément de compression							*
remplacer les plots élastiques de l'élément de compression							*
remplacer les raccords Flexmaster*							*
révision du convertisseur de fréquence- seulement sur les LVS							*
remplacer le moto-ventilateur- seulement sur les LVS							*

\*si c'est nécessaire

Ce tableau précise la fréquence des entretiens de chaque élément. Ainsi, un astérisque dans la colonne 2.000 h indique que cette action doit être effectuée toutes les 2.000 heures.

Les travaux de maintenance quotidiens, hebdomadaires ou annuels prévus aux termes des instructions de service respectives en vigueur sont également à mettre en oeuvre. Si le compresseur fait parti d'une unité intégrée et pour toute opération de maintenance concernant le sècheur veuillez vous référer au manuel spécifique au sècheur. Au-delà de la période initiale, la certification du réservoir incombe au client.

Pour les tâches quotidiennes et hebdomadaires, veuillez consulter le manuel de l'utilisateur. Selon le pays ou territoire dans lequel vous vous trouvez, certaines conditions d'entretien peuvent être différentes de celles qui sont décrites ci-dessus (par exemple les intervalles de changement d'huile). Consultez le manuel de l'utilisateur.

Calendrier d'entretien des compresseurs à vis non lubrifiées (série D) de CompAir

Action Requise	Hebdomadaire	4000 H	8000 H	16000 H	24000 H
Vérifier l'affichage du Delcos pour des maintenances ou pour défauts/alarmes déjà réarmées	*				
Vérifier/nettoyer les préfiltres de caisson	*				
Vérifier/nettoyer les préfiltres du convertisseur de fréquence	*				
Consulter l'historique des opérations client		*	*	*	*
Consulter l'historique des erreurs du système de contrôle		*	*	*	*
nettoyer l'élément du filtre d'entrée d'air		*	*	*	*
vérifier les connexions et le câblage		*	*	*	*
vérifier les connexions du système de contrôle		*	*	*	*
remplacer les membranes des pistons d'équilibrage (D160W - D275W)		*	*	*	*
nettoyer les parties internes du compresseur et le caisson		*	*	*	*
contrôler les paliers de l'élément de compression		*	*	*	*
contrôler les paliers moteur		*	*	*	*
remplacer l'élément du filtre d'entrée d'air			*	*	*
remplacer l'huile			*	*	*
remplacer le filtre à huile			*	*	*
remplacer l'élément de filtre du reniflard			*	*	*
remplacer les membranes des pistons d'équilibrage (D55W - D155W & D75A - D150A)			*	*	*
vérifier la pression différentiel du réfrigérant inter-étage et final			*	*	*
vérifier l'état du faisceau du réfrigérant inter-étage et final (modèles refroidis par eau)			*	*	*
vérifier le faisceau de réfrigérant d'huile (modèles refroidis par eau)			*	*	*
remplacer la cartouche du graisseur automatique*			*	*	*
vérifier les contacts des contacteurs de puissance*			*	*	*
inspecter et rénover le clapet anti-retour 2ème étage*			*	*	*
vérifier la qualité d'eau de refroidissement			*	*	*
nettoyer toutes les ailettes du réfrigérant (modèles refroidis par air)			*	*	*
remplacer les crepines de condensats (modèles refroidis par air)			*	*	*
vérifier le système de contrôle			*	*	*
vérifier le fonctionnement du reniflard			*	*	*
remplacer la membrane du boîtier d'aspiration et les bagues				*	
remplacer le disque de la cellule logique OU				*	
remplacer les électrovannes du purgeur de condensats				*	
remplacer les plots d'accouplement				*	
remplacer les filtre de caisson*				*	
remise en état du moteur principal					*
remplacer les plots élastiques du moteur					*
remplacer les contacteurs du démarreur					*
remplacer les sonde de température					*
remplacer les plots élastiques de l'élément de compression					*

\*si c'est approprié

Ce tableau précise la fréquence des entretiens de chaque élément. Ainsi, un astérisque dans la colonne 4.000 h indique que cette action doit être effectuée toutes les 4.000 heures.

Les travaux de maintenance quotidiens, hebdomadaires ou annuels prévus aux termes des instructions de service respectives en vigueur sont également à mettre en œuvre. Si le compresseur fait parti d'une unité intégrée et pour toute opération de maintenance concernant le sècheur veuillez vous référer au manuel spécifique au sècheur. Au-delà de la période initiale, la certification du réservoir incombe au client.

Pour les tâches quotidiennes et hebdomadaires, veuillez consulter le manuel de l'utilisateur. Selon le pays ou territoire dans lequel vous vous trouvez, certaines conditions d'entretien peuvent être différentes de celles qui sont décrites ci-dessus (par exemple les intervalles de changement d'huile). Consultez le manuel de l'utilisateur.